



Place Vic. Abens
Boîte Postale 10
L-9401 VIANDEN

Tél.: +352/ 83 48 21-1
Fax: +352/ 83 48 26

E-mail: secretariat@vianden.lu
www.vianden.lu



Vianden, le 28 décembre 2023

AVIS

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public que la société **PROXIMUS LUXEMBOURG S.A.** a été autorisée à exploiter un site radiotechnique à Vianden, Mont St.Nicolas, terrain inscrit au cadastre sous le numéro 1759, section B de Vianden.

(arrêté du Ministre de l'Environnement du 21 décembre 2023 no 1/23/0414)

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert devant le Tribunal Administratif qui statuera en dernière instance et comme juge de fond.

Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau, soit du tribunal d'arrondissement à Luxembourg, soit celui à Diekirch.

Vianden, le 28 décembre 2023

le bourgmestre *f.*



le secrétaire